

# BTS Technico-Commercial (BTS TC)

Distribution de fournitures et biens d'équipement techniques

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Gérer l'ensemble du processus de vente (prospection, conseil, négociation, commande, SAV).
- Mettre en œuvre la politique commerciale.
- Développer et fidéliser la clientèle.
- Gérer l'information technique et commerciale.
- Manager l'activité commerciale.

## Entreprises d'accueil

Entreprises locales types PME/PMI.

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Baccalauréat.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
320 200 08	4617

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

## Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).

## Durée du contrat

2 ans modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

3 jours en UFA  
2 jours en entreprise  
+ semaines complètes en entreprises.

## Coordonnées de l'UFA



INSTITUTION Sévigné-St-Louis

## Lycée Sévigné Saint Louis

2 et 4 avenue de la Libération  
63500 ISSOIRE  
04 73 89 18 95  
[www.institutionsevigne.com/bts](http://www.institutionsevigne.com/bts)

## Coordinatrice BTS :

Laurène CHIRAND  
06 70 47 83 98  
[bts@institutionsevigne.fr](mailto:bts@institutionsevigne.fr)

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Culture Générale
	Langue vivante 1 (Anglais ou Espagnol)
	Langue vivante 2 (facultative)
	Economie/Droit
	Développement Clientèle
	Management
Matières professionnelles	Sciences Techniques Industrielles (Electrotechnique/Mécanique)
	Suivi et Gestion de projet
	Communication/Négociation

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Culture Générale et expression</b>	3	Ponctuel	Ecrit
<b>E2 : Langue Vivante 1</b>	3	Ponctuel	Oral
<b>E3 : Environnement Economique</b>	2	Ponctuel	Ecrit
<b>E4 : Négociation TC</b>	4	CCF	Oral
<b>E5 : Management et gestion d'activités TC</b>	4	Ponctuel	Ecrit
<b>E6 : Projet TC</b>	5	CCF	Oral
<b>Epreuve facultative : Langue Vivante 2</b>	Pts > 10	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Licences pro, Masters, Ecoles supérieures de commerce, de management...

### Débouchés professionnels :

- Technico-Commercial sédentaire ou itinérant.
- Chargé de clientèle.
- Négociateur industriel.
- Directeur d'agence.
- Acheteur.
- ...

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9 275 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020 - 2022	01/09/2020	28/08/2022
2 <sup>ème</sup> année	2020 - 2021	01/09/2020	31/08/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Transports scolaires (bus).
- Gare à proximité (10 min à pieds).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Petite structure avec 30 ans d'expérience en BTS TC
- Solide réseau d'anciens, de partenaires et d'entreprises
- Intégration, voyage scolaire, visites d'entreprises, participations salons, conférences

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Bâtiment dédié à la formation BTS TC.
- Accueil/administration, salles de classes, salle informatique, bureau individuel à disposition, salle repas.
- Mise à disposition du copieur et d'office 365 (pour PC personnel) pendant la durée de la formation.

## Coordonnées de l'UFA



INSTITUTION Sévigné-St-Louis

### Lycée Sévigné Saint Louis

2 et 4 avenue de la Libération  
63500 ISSOIRE  
04 73 89 18 95  
[www.institutionsevigne.com/bts](http://www.institutionsevigne.com/bts)

#### Coordinatrice BTS :

Laurène CHIRAND  
06 70 47 83 98  
[bts@institutionsevigne.fr](mailto:bts@institutionsevigne.fr)

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
[contact@akteap.cneap.fr](mailto:contact@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026